



# recouvrement créance après liquidation judiciaire

Par **grenier**, le **27/04/2009** à **19:33**

Bonjour,

J'ai vendu mes cartes d'agent commercial en 2004 et n'ai pas été réglé, mon acheteur a été condamné, j'ai perçu une petite partie en faisant procéder à des saisies de commissions. Cette personne a arrêté son activité début 2006, et a travaillé en tant que salarié dans un tout autre domaine. Il a été accepté en commissions de surendettement des particuliers en septembre 2006 et s'est fait radié du registre du commerce et des agents commerciaux en octobre 2006.

Je viens de reprendre les procédures et il vient de se faire mettre en liquidation judiciaire.

Il m'avait également signé une reconnaissance de dettes.

D'après les renseignements que j'ai obtenu, il n'avait pas le droit d'être mis en commission de surendettement pour des dettes professionnelles, hélas les connaissances ont fait que. Par contre a-t-il le droit maintenant de se faire mettre en liquidation judiciaire étant radié depuis plus de 2 ans, comment vais-je pouvoir récupérer mon argent, ai-je une chance, sachant que la somme due s'élève à 120000 €.

Puis-je faire mettre une hypothèque sur sa part successorale.

Merci de votre aide